

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

<b>Date de la convocation : 30 juin 2015</b> Date d'affichage de la convocation: 30 juin 2015	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b> <b>Nombre de votants : 17</b> <b>Nombre de procurations :</b>
<i>L'an deux mille quinze, le sept juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le trente juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique Pougard, maire</i>	<b>Présents :</b> Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Pascal AMICEL, Catherine SAUVARD, Christine FAZILLEAU, Marc CHOLLET, Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Coralie BABIN, Emmanuel FAZILLEAU, Florence MARSAC, Didier FRAIGNEAU, Anne-Sophie VALLET, Thierry GAUTREAU, Stéphanie BOUROLLEAU
<b>Secrétaire de séance :</b> C.BAVEREL secrétaire de mairie	<b>Absents excusés :</b> Nadette PORCHER, Fabrice BRAULT,

*La séance est ouverte à 18 h 35*

### Modification de l'ordre du jour

Mme Dominique Pougard demande à l'assemblée son accord pour rajouter les points suivants à l'ordre du jour prévu dans la convocation du 30 juin :

- **Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables**
- **Décision modificative au budget primitif de la commune**
- **Décision modificative au budget primitif du CCAS**

**Aucune opposition n'étant levée, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour**

#### 1. Adoption du procès-verbal de séance du 30 juin 2015

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

#### 2. Achat de mobilier pour les salles multifonctions

**D/2015-039**

Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 10/07/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 10/07/2015  
 Numéro de l'acte : FORS-2015-039 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-2015-039-DE

#### Objet du marché

Les élus de la commune de Fors souhaitent équiper plusieurs salles communales en mobilier, notamment les nouvelles salles multifonctions.

La consultation concerne donc la fourniture et la livraison de mobilier pour divers locaux communaux comprenant : **chaises, chariots de chaises, tables et chaises de bureau. La commune recherche des mobiliers robustes et de qualité.**

**Une consultation en procédure adaptée (article 28 du CMP) a été effectuée auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine.**

### Le marché a été décomposé en 3 lots :

- **lot n°1** : mobilier pour la **salle des fêtes et la salle annexe**
- **lot n°2** : mobilier pour les **salles multifonctions**
- **lot n°3** : mobilier divers

**Trois offres ont été reçues** (2 par courrier, 1 par voie dématérialisée) :

Entreprise	Montant HT Lot n°1	Montant HT Lot n°2	Montant HT Lot n°3	Observations
COMAT ET VALCO	6 753.90 €	8 980.50 €	455.58 €	
LIÈRE ÉQUIPEMENT	11 945.40 €	12 499.42 €	372.40 €	
MANUTAN COLLECTIVITÉS	5 960.54 €	8 374.91 €	-	

### Analyse technique des offres

Il a été constaté une disparité importante du montant des offres (notamment les lots 1 et 2). La vérification des opérations (multiplications, additions et reports) n'a fait apparaître aucune erreur dans les offres des entreprises.

A cause de cette disparité, il est très difficile de comparer et de juger efficacement les offres ; **c'est pourquoi il a été demandé aux entreprises :**

- **de fournir des échantillons pour certains mobiliers concernant le lot 1 et le lot 2 :**
  - Lot n°1 : Table à système de plateau rabattable  
Chaise monobloc en polypropylène
  - Lot n°2 : Chaise en multiplis de hêtre empilable
- **des compléments d'information ont également été requis** auprès de COMAT & VALCO sur les chaises proposées dans le lot n°1 (système d'accroche non prévu) et de MANUTAN COLLECTIVITÉS qui proposait des chaises pour le lot n°2 non conformes.
  - Offre COMAT & VALCO : l'entreprise a proposé de ne pas modifier son détail estimatif incluant le système d'accroche sur les chaises proposées
  - Offre MANUTAN COLLECTIVITÉS : l'entreprise a proposé un nouveau modèle de chaise pour le lot n°2 avec un nouveau détail estimatif ; Montant HT modifié : 7 994.90 €

Les entreprises LIÈRE ÉQUIPEMENT et MANUTAN COLLECTIVITÉS ont fourni l'ensemble des échantillons demandés. L'entreprise COMAT & VALCO n'a fourni aucun échantillon car l'entreprise n'a pas de stock (revendeur).

Au regard des échantillons proposés, le mobilier de l'entreprise LIÈRE ÉQUIPEMENT s'avère le plus robuste et durable, par conséquent son offre est considérée comme la plus adaptée.

### Conclusion

A la lecture des offres des candidats, de l'analyse des documents explicatifs et des échantillons fournis, il est proposé le classement, par ordre décroissant, suivant :

Entreprise	classement
LIÈRE ÉQUIPEMENT	1
MANUTAN COLLECTIVITÉS	2
COMAT ET VALCO	Non conforme

Au regard du montant de chaque lot, il est proposé au conseil municipal de classer sans suite le lot n°1 en raison de son coût total. Afin de changer rapidement les tables à plateau pivotant défectueuses de la salle des fêtes, une demande de devis spécifique sera faite auprès des trois entreprises. Il est également proposé que le remplacement des chaises de la salle des fêtes soit reporté sur l'année 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de la société LIÈRE ÉQUIPEMENT, n° 1 du classement et offre la plus adaptée selon l'ensemble des critères susmentionnés, pour les lots n°2 et n°3, soit un montant total de 12 871,82 € HT et 15 446,18 € TTC.

Il est précisé que le modèle de chaise choisi est celui « avec prise en main »

- de reporter l'achat de mobilier pour la salle des fêtes en 2016.

<b>3. Admission de recettes en non-valeur</b>	<b>D/2015-040</b>
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 10/07/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 10/07/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-040 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-2015-040-DE	

La trésorière de la commune, Madame Nathalie Bourguet, a fait parvenir un état de recettes irrécouvrables.

L'état présenté aujourd'hui, n° 1720580233, concerne des créances de restauration scolaire et de garderie pour un montant total de recettes irrécouvrables de 118,32 €. Il s'agit d'une famille de Fors pour laquelle une décision du tribunal de Niort a effacé la dette.

La procédure doit donc obligatoirement se terminer par une « admission en non-valeur », acte par lequel la commune autorise la trésorerie à abandonner le recouvrement de cette créance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide l'admission en non-valeur demandée ci-dessus, soit une somme de 118,32 € (cent dix-huit euros trente-deux cents).

<b>4. Décision modificative N° 1 au budget primitif de la commune</b>	<b>D/2015-041</b>
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 10/07/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 10/07/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-041 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-2015-041-DE	

Mme le maire expose à l'assemblée que la trésorière, Mme Nathalie Bourguet, a relevé un écart d'un centime au résultat d'exécution du budget primitif 2015 qu'il convient de corriger par la décision modificative suivante.

DM N° 1/2015 – Correction du résultat d'exécution reporté						
SECTION D'INVESTISSEMENT	COMPTE DEPENSES	chapitre	compte	Opération	nature	montant
		001	001	Opé. financières	Solde d'exécution reporté	0,01 €
	COMPTE RECETTES	chapitre	compte	Opération	nature	montant
		10	1068	Opé. financières	Excédents de fonctionn <sup>t</sup> capitalisés	0,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative précitée.

<b>5. Décision modificative N° 1 au budget primitif du CCAS</b>	<b>D/2015-042</b>
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : 10/07/2015 - Date de réception de l'accusé de réception : 10/07/2015 Numéro de l'acte : FORS-2015-042 - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-2015-042-DE	

Mme le maire expose à l'assemblée que la trésorière, Mme Nathalie Bourguet, a relevé un écart de 7,08 € au résultat d'exécution du budget primitif 2015 qu'il convient de corriger par la décision modificative suivante.

DM N° 1/2015 – Correction du résultat d'exécution reporté					
SECTION DE FONC- TIONNE- MENT-	COMPTE DEPENSES	chapitre	compte	nature	montant
		002	002	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<b>-7,08 €</b>
	COMPTE RECETTES	chapitre	compte	nature	montant
		74	7474	<i>Subvention commune</i>	<b>- 7,08 €</b>

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal accepte la décision modificative précitée.**

## INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

### ⇒ *Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « lecture publique »*

Madame Pougard donne lecture aux membres du conseil d'un courrier qu'elle a adressé en ce sens à Monsieur Jérôme Baloge, président de la CAN :

*A la suite de votre courriel du 26 juin 2015 nous demandant de remplir le questionnaire relatif au transfert de la compétence « lecture publique », je vous informe que la bibliothèque de Fors n'entre pas dans un des critères de définition de l'intérêt communautaire ; à savoir que :*

- *le bâtiment est situé au cœur de l'école élémentaire (ex logement de direction)*
- *il abrite également des locaux administratifs (secrétariat CLSH, bureau du garde-champêtre) et des locaux associatifs (SEP et APE)*
- *les salles fléchées plus particulièrement bibliothèque sont également utilisées à des fins périscolaires.*

***En conséquence, et en l'état actuel de notre situation, il ne nous semble pas envisageable de transférer nos équipements et donc la compétence « lecture publique ».***

La bibliothèque de Fors ne sera pas transférée à la CAN

### ⇒ *Fermeture du secrétariat de mairie au public une demi-journée par semaine*

Madame le maire informe les conseillers qu'en raison d'une hausse constante de la charge de travail au secrétariat – et afin d'éviter une augmentation du volume horaire de travail des secrétaires – il conviendrait de fermer le secrétariat au public une demi-journée par semaine. Ceci afin les agents du secrétariat puissent travailler les dossiers en cours.

Après réflexion, il s'avère que la journée la moins gênante pour les administrés serait le jeudi après-midi.

**A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le secrétariat de la mairie sera fermé au public tous les jeudis après-midi.**

### ⇒ *Prochain conseil municipal fixé le jeudi 27 août à 20 h 45*

\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30***

### Récapitulatif des délibérations prises en séance du 7 juillet 2015

N° délibération	Nomenclature « ACTES »		Objet de la délibération	page
<b>2015-039</b>	1.1	<i>Marchés publics</i>	Achat de mobilier pour les salles multifonctions : choix du fournisseur	1-3
<b>2015-040</b>	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables	3
<b>2015-041</b>	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	DM N° 1 au budget primitif de la commune	3
<b>2015-042</b>	7.1	<i>Décisions budgétaires</i>	DM N° 1 au budget primitif du CCAS	3-4

### Emargement des membres du conseil municipal du 07 juillet 2015

Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe	Patrice BARBOT, adjoint
Pascal AMICEL, adjoint	Marc CHOLLET
<del>Nadette PORCHER absente excusée</del>	Hervé SABOURIN
Sylvie DEPLANQUE	Christine FAZILLEAU
Emmanuel FAZILLEAU	<del>Fabrice BRAULT absent excusé</del>
Coralie BABIN	Florence MARSAC
Thierry GAUTREAU	Stéphanie BOUROLLEAU
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET